Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901888-20260303-DEC2026_03-DE

DECISION PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 et L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N°2026-03
Marché de prestation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau quartier rue François Charles – Sous traitance n°1
ANNULE ET REMPLACE la décision n°2025-29 du 09/10/2025

Le Maire de PLOUGASNOU,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23
Vu la délibération n°2020-25 du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au maire,
Vu la délibération n°2023-87 du conseil municipal du 5 octobre 2023 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au maire,
Vu la décision n°2025-29 du 9 octobre 2025 portant attribution du marché de prestation de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau quartier sur les parcelles cadastrées CH 307 et CH 313,
Considérant la déclaration de sous-traitance présentée par la SARL Onésime Paysage,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la sous-traitance et les conditions de sous-traitance conformément à la déclaration de sous-traitance de la SARL Onésime Paysage pour un montant de 2 925,00 € HT soit 3 510,00 € TTC au profit de la société QUONIAM Architecte, 6 Route de Keraudy, 29252 PLOUEZOC'H

Article 2 : Monsieur le Trésorier et le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Madame La Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à PLOUGASNOU, le 03/03/2026

La Maire,
Nathalie BERNARD